

# COMMUNE DE NOAILHAC

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 JANVIER 2017

20h30

**Appel nominal des conseillers municipaux :** Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

**Sont présents :** Christian Lassalle, Jacques Bouygue, Patrick Serrager, Bernadette Laffaire, Chantal Piednœl-Parouteau, Christophe Terrieux, et Cathy Ruebenthaler.

Le Conseil Municipal est au complet à l'exception de Dominique Antoni représenté par Christian Lassalle, Emmanuel Marsallon représenté par Christophe Terrieux, Arnaud Molas-Coste représenté par Jacques Bouygue et Pascale Valette excusée mais non représentée.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre les débats.

**Désignation du secrétaire de séance :** Sur sa proposition, le Conseil désigne Cathy Ruebenthaler comme secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2016 :** Le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants et représentés.

- **PPRMt sur le secteur de Castel-Dijo : Arrêté de M. le Préfet prescrivant la modification du PPRMt.**

M. le Préfet de la Corrèze a signé le 13 décembre 2016 un arrêté « portant prescription de la modification du plan de prévention du risque naturel mouvements de terrains (PPRMt) de Noailhac ».

L'instruction du dossier par les services de l'État faisait suite à une délibération de notre Conseil en date du 8 mars 2016 demandant cette révision pour prise en compte d'une évolution prévue au PLU et des projets des propriétaires actuels de la grange de Castel-Digo.

Cette modification porte sur le document graphique réglementaire, par la création d'une nouvelle zone orange urbanisable (ZOU) au lieu-dit Castel-Digo sur une surface limitée n'altérant pas les dispositions générales du PPRMt (environ 8.500 m<sup>2</sup>).

Après avoir pris connaissance de l'arrêté susvisé et du document graphique annexé, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants et représentés :

- Considère que la modification prescrite répond très précisément aux demandes qu'il a exprimées en mars 2016 ;
- Approuve lesdits documents ;
- Décide de procéder aux diverses mesures de publication prescrites, sur site internet, affichage, et ouverture au public d'une période de consultation du dossier en mairie fixée du 6 mars au 7 avril 2017 inclus.

- **Projet de budget prévisionnel 2017.**

Une situation prévisionnelle à fin 2016 du compte administratif et des investissements est présentée aux membres du Conseil.

Le Maire engage une discussion sur les orientations qui permettront de bâtir le budget prévisionnel 2017 :

- En fonctionnement, prévoir 25 000 € de point à temps, 510 € pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- En investissements, prévoir :
  - Salle exposition : marché complémentaire PIC BOIS infographie
  - Voirie :
    - Chemin rural du Got demande de subvention CD 19 (40% du H.T.)
    - Cour de l'école demande de subvention DETR (54% du H.T.)
    - Année 2 Ad'hap demande de subvention DETR et CD 19

Il est demandé à Corrèze Ingénierie de monter les dossiers de demandes de subventions et d'appels d'offres.

- Réseau d'eaux pluviales : une inspection par caméra a été pratiquée dans le réseau d'assainissement. Il va être demandé à Corrèze Ingénierie d'étudier la réalisation d'un réseau dédié à la collecte des eaux de pluies (distinct des eaux usées).
- Éclairage extérieur de l'église : nous sommes toujours en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (5 mois de relances).

Le Maire soumet l'idée que si des tranchées sont ouvertes dans le bourg, il faudrait faire passer un fourreau en prévision du passage de la fibre optique et se rapprocher de l'entreprise DORSAL.

- **Tarifs cantine et garderie 2017**

Les tarifs de repas cantine qui nous sont facturés vont évoluer cette année. Le Conseil est invité à se prononcer sur les tarifs à retenir en 2017, pour la cantine et aussi pour la garderie. Le collège a augmenté ses tarifs de 5 centimes d'euros par repas. Le Conseil propose d'augmenter également de 5 centimes d'euros le prix par repas demandé par la commune aux familles pour l'année 2017. Le tarif

passerait ainsi de 2,65 € le repas à 2,70 €. Concernant la garderie, pas d'augmentation, il reste à 1,60 € la demi-journée de garderie.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- **Instruction des autorisations d'urbanisme. Choix d'un prestataire ;**

L'instruction des demandes de permis de construire ou certificats d'urbanisme, ne sera bientôt plus assurée par les services de l'État. Pour Noailhac, l'échéance est dans moins de 6 mois et la question d'une structure adaptée pour traiter ces dossiers est posée.

Des discussions ont été conduites par la Communauté de communes du Midi Corrézien avec des prestataires potentiels. En effet, 17 communes sur les 35 de notre Comcom sont concernées par l'échéance précitée et ont un intérêt à rechercher une solution groupée. À terme (lorsque les PLUI auront été réalisés), c'est l'ensemble des 35 communes qui sera concerné.

C'est ainsi que des offres ont été reçues de la Comcom d'Argentat/Xaintrie, de l'Agglo de Brive et du Département.

Pour l'ensemble des 17 communes, les montants oscillent entre 49.000 € et 35.000 € par an, l'offre du CD19 étant la plus intéressante.

En moyenne, cela représentera un coût de 70 € par acte type « permis de construire », nouvelle dépense à la charge des communes...

Le Conseil Municipal choisit l'offre faite par le CD19, à l'unanimité des votants et représentés.

- **Sujets intéressant la ComCom Midi Corrézien :**

- **Information sur la réunion du 12 janvier 2017 du Conseil communautaire ;**

Le Maire donne au Conseil diverses informations sur la tenue de la première réunion du Conseil communautaire :

Le schéma de regroupement des Communautés de Communes a finalement été arrêté dans le courant de l'année 2016, assez tardivement d'ailleurs. Finalement, nous sommes sur la fusion des 3 Communautés de communes de Beynat, Beaulieu et Meyssac, avec l'adjonction de la commune d'Altiliac, au total 35 communes. La nouvelle entité, qui se nomme Communauté de Communes du Midi Corrézien, a pris naissance au 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

La commune de Noailhac détient 2 sièges sur les 59 sièges de Conseillers communautaires : Le Maire, et le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Lors de sa première réunion, l'assemblée de la nouvelle Comcom a élu son Président : Alain Simonet. Le Maire rappelle qu'Alain Simonet, Maire d'Albignac, a été précédemment Président de la Communauté de communes de Beynat.

De même, le Conseil communautaire a élu Christophe Caron, aux fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président. Olivier Laporte est, pour sa part, Vice-président chargé de l'Aménagement de l'espace (dont le PLUI). Les cinq autres Vice-Présidents élus sont originaires de Beynat, Beaulieu et Altiliac.

Cette nouvelle structure va exercer les compétences que nous connaissions déjà sur Meyssac (notamment le développement économique et touristique, le social, l'enfance-

jeunesse, l'environnement, les réseaux...). En participant à diverses commissions comme celle du PLUI ou des voies d'intérêt communautaire, le Maire pourra suivre les évolutions intéressant la commune.

- Autres sujets d'organisation intercommunautaire : SMVDC et BELLOVIC

Dans le même élan imposé par la loi NOTRe, les syndicats de collectivités ou communes de notre secteur ont été revus. Le SMVDC (Syndicat Mixte Vallée de la Dordogne Corrézienne) est pérennisé, avec une compétence confirmée sur le développement économique. S'agissant des 3 syndicats des eaux préexistants, ils sont désormais remplacés par le syndicat regroupé BELLOVIC, avec un Président tout nouvellement élu, Jacques Bouygue, qui est félicité chaleureusement par tous les membres du Conseil.

- Délibération de désignation du représentant de la commune à la CLECT :

Suivant la suggestion de la Comcom, il est proposé de désigner le Maire comme représentant de la commune à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour suivre la question de répartition de charges entre communes. Le Maire, Christian Lassalle, est désigné à l'unanimité des votants et représentés.

- Délibération de désignation de représentants de la commune à la CIID :

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. À ce titre, elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

La commune peut proposer une ou plusieurs personnes, à sélectionner ensuite par la Comcom, puis par l'Administration.

Sur sa proposition, Patrick Serrager est désigné à l'unanimité des votants et représentés.

- Proposition d'un représentant pour le nouveau CIAS (compétence médicale et/ou sociale) :

La Comcom appelle à la candidature de membres pour le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), pour le collège des élus ou le collège des personnalités, professionnels, membres d'associations spécialisées, etc...

Mme Bernadette Laffaire se propose a priori pour le collège des élus, étant désormais à la retraite. Sa candidature sera soumise à la Communauté de communes.

- Présentation des commissions de la Comcom ; appel à candidature d'élus

Le Maire fait une présentation des sept commissions créées au sein de la Comcom sur un certain nombre de thèmes, qui rejoignent les compétences de la communauté de communes et qui seront présidées par les Vice-Présidents élus le 12 janvier

dernier. Des membres élus des conseils municipaux peuvent faire acte de candidature pour participer à certaines de ces commissions.

- **Point sur les travaux Adh'ap.**

Les travaux pour mise en conformité pour l'accessibilité aux bâtiments communaux doivent commencer avant fin février, en ce qui concerne l'année 1 du programme.

L'appel d'offres lancé en novembre est complètement infructueux. Le Maire va donc procéder par procédure adaptée, avec des contacts et négociations de gré à gré.

Dans cet esprit, l'entreprise Cassagne a été sollicitée pour les rampes des escaliers d'accès à la mairie et à la salle du Conseil.

- **Avenant n°1 lot 5 ferronnerie travaux église :** L'entreprise Yves CASSAGNE change de statut juridique et de dénomination et devient la SARL CASSAGNE. Il convient donc de voter un avenant au marché initial pour le lot 5 ferronnerie. C'est un avenant administratif qui n'a aucune incidence sur le montant du marché. Le CM accepte cet avenant à l'unanimité des votants et représentés.

- **Questions diverses**

- **Contrat Consonance Web**

Après divers échanges avec Consonance Web, à la limite de la correction de leur part, la limitation du contrat aux services d'hébergement est actée (économie de 660 €/an de maintenance).

- **Enquête Budget du Département**

Le CD19 lance une enquête auprès des maires et élus pour recueillir des avis sur ce que pourraient être les priorités budgétaires du Département. Le Maire présente le formulaire et demande aux membres du Conseil si certains sont intéressés pour participer à l'enquête.

- **Point sur les travaux de la salle d'exposition deuxième partie :** la facture présentée par l'entreprise SOCOBA pour la sculpture et les bancs est bloquée pour le moment car le travail n'est pas tout à fait conforme à la commande.
- **Terrain de l'abribus au bourg :** Nous sommes en attente de l'instruction par les services du Département (notaire). Monsieur Rémi Lacoste ne donne plus de nouvelles depuis.
- **Office HLM :** M. Tronche de l'office HLM ayant changé de poste, nous verrons avec son successeur le dossier du projet de vente de l'appartement de Mme Éhouzou. L'office HLM n'a toujours pas donné la valeur comptable du logement.
- **Effectif RPI 2017 :** Le Maire et Patrick Serrager sont en discussion avec l'instituteur afin d'accueillir dès la rentrée 2017 les petites sections de maternelle.

- Point sur la distribution du Noailhac Info de janvier 2017 : Un certain nombre d'administrés ont regretté que le Noailhac Info de janvier ait été distribué tardivement, et notamment après les vœux de la commune. Réfléchir à une nouvelle répartition de la distribution.

- Demande de parrainage

Le Maire a reçu, parmi d'autres, une demande de parrainage pour les prochaines élections présidentielles émanant du Député des Pyrénées Atlantiques Jean Lassalle, et demande un avis aux membres du Conseil sur l'opportunité d'une réponse.

- Prochaine réunion du Conseil : Le Conseil fixe la date de sa prochaine réunion au vendredi 24 mars 2017 à 20h30, pour le vote du budget et du compte administratif en présence de M. Jean-Christophe Plénert, receveur municipal.